



Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 16 février 2018 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Weber

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale, Joëlle Schitter, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2017 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2017.

Point 3 : Délégations permanentes du maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 4^e trimestre 2017 Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de cinq marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- renoncé 24 fois à l'exercice du droit de préemption
- délivré quatre concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein, et dix concessions dans le cimetière communal situé au Zich dont deux columbariums et deux caveaux à urnes
- décidé de missionner un cabinet d'avocats afin d'assister juridiquement la ville, dans le cadre de la délégation de service public du camping municipal.

Point 4 : Acquisition d'une collection d'archives Bugatti - convention avec la propriétaire Ursula Martin-Malburet détient une collection de photos et d'affiches de modèles de la marque Bugatti. Etant donné la qualité de ces archives originales, le Conseil municipal a décidé d'acquérir l'ensemble de la collection pour un montant de 28 000 € TTC.

Point 5 : Contrat d'affermage pour la gestion du camping municipal de Molsheim - résiliation pour faute du titulaire Lors de la délibération du 16 décembre 2013, le Conseil municipal avait confié la gestion du camping municipal de Molsheim à la SARL L&M pour une durée de 5 ans sur la période 2014-2018. Il a été constaté un ensemble de manquements contractuels de la part du délégataire compromettant la bonne exécution du service public délégué et ce malgré les relances initiées par la Ville. Malgré le procès-verbal de carence dressé par huissier, la SARL L&M n'a pas remédié aux manquements constatés dans le délai imparti compromettant ainsi la bonne gestion du service public délégué et l'image de la Ville de Molsheim.

Le Conseil municipal a décidé de résilier pour faute le contrat d'affermage du camping municipal de Molsheim conclu avec la SARL L&M avec une date de résiliation arrêtée au 22 février 2018.

La Ville gèrera directement le camping sur la saison 2018.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 février 2018 -

Point 6 : Organisation du temps scolaire OTS rentrée 2018/2019

La semaine scolaire comporte actuellement à Molsheim, 24 heures d'enseignement réparties sur 4,5 jours dont le mercredi matin. Depuis le décret du 27 juin 2017, les communes peuvent décider des rythmes scolaires qu'elles souhaitent mettre en place dans les écoles. En lien avec l'ensemble des acteurs locaux et la communauté éducative, il avait été arrêté, au vu des délais, de conserver la semaine de 4,5 jours à Molsheim pour la rentrée de septembre 2017. Scolarisant plus de 950 enfants dans cinq écoles publiques du 1^{er} degré et consciente de l'importance du sujet, la Ville a organisé un sondage consultatif auprès des parents d'élèves. Un consensus s'est dégagé en faveur du dispositif de retour à la semaine de 4 jours lors d'une réunion de concertation organisée le 25 janvier avec les directeurs d'école et les représentants des parents d'élèves. Le Conseil municipal a proposé l'organisation du temps scolaire suivante :

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi			
Ecoles maternelles	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
	8 h	11 h 30	13 h 30	16 h
Ecoles élémentaires	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
	8 h 15	11 h 45	14 h	16 h 30

Le Maire sollicitera une dérogation auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) pour modifier l'organisation actuelle des rythmes scolaires qui interviendra à la rentrée scolaire 2018-2019.

Point 7 : Convention entre la Ville de Molsheim et le CCAS : mise à disposition de personnel

La Direction de l'accueil et des services à la personne (Dasp) de la Ville de Molsheim regroupe différents services dont le Centre communal d'action sociale (CCAS). Par délibération en date du 30 juin 2014, le Conseil municipal a autorisé la mise à disposition d'agents de la Ville auprès de cet établissement public pour une durée de 3 ans. Il a été décidé de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 3 ans selon les mêmes modalités en intégrant également la mise à disposition partielle supplémentaire d'un agent titulaire du service scolaire et périscolaire afin d'assurer des missions d'animation en crèche familiale.

Point 8 : Contrat départemental de développement territorial et humain

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats départementaux de développement territorial et humain.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Conseil municipal a décidé d'approuver ce Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 février 2018 -

Point 9 : Aménagement cyclable le long de la rue Henri Meck - convention avec la Communauté de communes relative à la définition des modalités techniques et financières

En 2017, la Ville a entrepris des travaux d'aménagement de la rue Henri Meck, comprenant la réalisation du parvis et du parking Sainte-Odile, la création du parc paysager Alfred Eichler et un aménagement cyclable en site propre le long de la voirie de la rue Henri Meck. Or depuis l'arrêté préfectoral du 14 février 2017 par délégation des communes, la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des liaisons cyclables sur son territoire. Il convient dès lors de répercuter les travaux de la piste cyclable réalisés par la Ville vers l'intercommunalité.

Le Conseil municipal a approuvé la convention relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'aménagement cyclable à réaliser le long de la rue Sainte-Odile et de la rue Henri Meck à Molsheim .

Point 10 : Climaxion - audit énergétique de bâtiments communaux : demande de subvention auprès de la Région Grand Est

La Ville de Molsheim souhaite faire réaliser un audit énergétique de ses bâtiments communaux pour pouvoir engager un programme pluriannuel de travaux. À travers le programme Climaxion, la Région Grand Est apporte un soutien financier aux projets de transition énergétique et d'économie circulaire du patrimoine public communal. Cette aide pourrait s'élever à 70 % du montant hors taxe (plafond 21 000 € d'aide maximum et 750 € maximum par bâtiment). L'assemblée délibérante a approuvé la réalisation de cet audit énergétique et sollicite l'aide du Conseil Régional prévue dans le cadre du dispositif Climaxion.

Point 11 : Cession foncière au Zich - attribution d'un terrain constructible - Lot 1

Le Conseil municipal a approuvé la procédure de vente du lot n°1 cadastré section 3 n°495/33 d'une superficie de 6,07 ares en vue de la construction d'une résidence principale. Le prix de vente net est fixé à 25 800 € TTC à l'are soit 156 606 € TTC pour l'ensemble de la parcelle.

Point 12 : Cession foncière à la Communauté de communes section 39 n° 141

La commune est propriétaire de la parcelle 141 section 39 d'une contenance de 587 m² sous laquelle est présente le réseau d'assainissement, propriété de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig. La configuration de la parcelle coïncide strictement avec la présence de cette infrastructure communautaire et ne représente dès lors aucun intérêt communal. Il semble, en conséquence, opportun de céder cette parcelle à l'EPCI, permettant à ce dernier d'intervenir en pleine propriété sur son réseau. Le Conseil municipal a décidé la cession de cette parcelle au profit de l'Etablissement public de coopération intercommunale pour un euro symbolique.

Point 13 : Modification du tableau des effectifs

Des mouvements de personnel ou évolutions de postes nécessitent des modifications du tableau des effectifs que le Conseil municipal a approuvées.

Point 14 : Centre de Gestion – convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant

Un bilan des conditions de conservation des archives de la Ville de Molsheim a été effectué en octobre 2008 par l'archiviste itinérant du Centre de gestion du Bas-Rhin. Il a abouti à l'aménagement d'un nouveau local d'archivage et à un important travail de remise à niveau, tant dans l'aspect réglementaire que du conditionnement. Un travail régulier est depuis entrepris pour accompagner l'archivage courant de la Ville. Pour poursuivre ces opérations d'archivage, il a été décidé de renouveler la convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant du centre de gestion pour une mission de 16 jours pour l'année 2018.

Des avenants à cette convention peuvent être pris en fonction du volume à archiver et du temps nécessaire pour mener à bien cette mission.

Point 15 : Attribution d'une subvention à l'association Savoir-faire - Edition 2018 L'association Savoir-faire promeut les métiers manuels de l'artisanat par l'organisation de son salon du Savoir-faire chaque printemps.
Au regard de l'intérêt que représente une telle manifestation pour le territoire de Molsheim, le Conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 7 000 € à cette association

Le Salon du Savoir-faire fête cette année son 40^e anniversaire et se déroule du 16 au 25 mars. L'édition 2018 compte 67 exposants représentant 52 métiers de l'artisanat. Près de 14 000 visiteurs sont attendus pour découvrir le talent des artisans du territoire.

Point 16 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation des classes d'initiation et découverte des Arts du Cirque à Molsheim L'Ecole élémentaire des Tilleuls a sollicité une participation financière de la Ville de Molsheim pour l'organisation de séances de découverte des arts du cirque pour cinq classes durant l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'établissement scolaire.

Point 17 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de Duttlenheim au titre d'une classe de découverte à Senones associant un élève originaire de Molsheim Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 36 € à l'école élémentaire de Duttlenheim.

Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se tiendra à Senones du 29 mai au 1^{er} juin 2018, et qui concerne un élève originaire de Molsheim.

Point 18 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire du Gymnase Lucie Berger au titre d'une classe transplantée au Royaume-Uni associant un élève originaire de Molsheim Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 45 € à l'école élémentaire du Gymnase Lucie Berger.

Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se tiendra au Royaume-Uni du 9 au 13 avril 2018, et qui concerne un élève originaire de Molsheim.

Point 19 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation de deux classes de découverte à Corcieux Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 1 924 € à l'école des Tilleuls.

Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui s'est déroulée du 13 au 19 février 2018 à Corcieux (88), et qui a concerné 37 élèves.

Point 20 : Subvention aux scouts et guides de France, de l'équipe compagnon du groupe Saint-Materne de Molsheim - destination Vietnam L'équipe compagnon du groupe Saint-Materne de Molsheim envisage d'effectuer un voyage humanitaire au Vietnam. La Ville soutient la nature du projet envisagé, l'investissement du groupe local et l'aspect pédagogique de l'opération projetée. Dans cette optique, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'équipe compagnon du Groupe Saint-Materne de Molsheim au titre de l'année 2018.